

Philippe Cattoir

Rapport Verhofsadt

L'analyse de Manifesto ¹

Le présent texte est une annexe au numéro 19 de Brussels Studies. Il n'a pas été soumis à la procédure d'évaluation scientifique de la revue et, à ce titre, n'engage que son auteur.

L'asbl Manifesto vzw salue l'effort réalisé par Monsieur Guy Verhofstadt de produire une note offrant une vision globale quant à une réforme des institutions belges. Le caractère public de cette démarche est remarquable dans le contexte belge et mérite d'être souligné. Pour Manifesto, l'avenir du pays et de ses institutions mérite en effet un débat transparent et ouvert, qui seul pourra assurer la pérennité et le caractère consensuel des réformes qui seront finalement mises en oeuvre.

La présente analyse fournit un certain nombre de commentaires sur le Rapport Verhofstadt (ci-après "le Rapport"), en suivant la structure des propositions faites par le premier ministre. Elle n'est pas exhaustive et n'a pour seul objet que de mettre en lumière d'éventuelles convergences ou divergences entre les positions institutionnelles exprimées dans le Rapport et celles qui ont, notamment, été exprimées dans le Manifeste bruxellois (2003) et le second Manifeste bruxellois (2007) de Manifesto présentant un mémorandum en vue des négociations institutionnelles.

Point de départ

Se référant à la réforme de l'Etat de 1970, le Rapport suggère qu'il existe un décalage entre les institutions actuelles et les besoins de la société. Manifesto partage cette opinion. Suivant le Manifeste bruxellois "*Un énorme écart s'est creusé entre la réalité bruxelloise d'aujourd'hui – une grande région multilingue et multiculturelle – et les institutions belges actuelles fondées sur le clivage linguistique essentiellement bi-communautaire des années 1950-80. Ce clivage est maintenant dépassé par les faits, et la persistance de cet écart entraîne pour la population bruxelloise un ensemble de conséquences défavorables auxquelles il convient de remédier*". Cependant, le Rapport se limite à un constat sans examiner les causes profondes de l'inadéquation des institutions aux besoins de la société belge. Dès lors, les solutions proposées apparaissent comme une construction pragmatique dont le fil conducteur est parfois flou.

1. Des compétences plus homogènes

Le principe de subsidiarité et la recherche de paquets de compétences homogènes sont des principes utiles pour conduire une réflexion institutionnelle. Ils sont gages d'efficience, dont la structure belge manque cruellement.

D'une manière générale, Manifesto partage le point de vue selon lequel "le transfert de certains instruments de politique socio-économique aux régions" n'est pas dénué de logique. Ce transfert ne peut toutefois "*pas donner lieu à la construction de nouvelles cloisons ou à la surélévation des cloisons existantes entre les régions*". Ce dernier point est essentiel. C'est pourquoi, Manifesto s'oppose à tout transfert de compétences qui ne serait pas accompagné d'une meilleure intégration entre le coeur de Bruxelles (les 19 communes de la Région bruxelloise) et les 45 communes de sa périphérie situées dans les deux autres Régions. En ce sens, la création d'une communauté urbaine bruxelloise devrait être un point central d'une éventuelle réforme.

Concrètement, suivant les deux principes susmentionnés,

Nous partageons l'analyse que certaines matières peuvent être davantage régionalisées suivant des modalités appropriées. Toutefois, dans des domaines tels la politique de l'emploi, l'économie sociale, ou la concertation sociale, il importe que soient pris en compte les avis des instances syndicales et patronales. Nous sommes ouverts à une discussion sur les incitants financiers en la matière sous la réserve importante émise par le Rapport qu'"*il importe évidemment de tenir compte de la contribution particulière de la RBC au profit des deux autres Régions...*". La meilleure façon de faire cela reste sans doute d'attribuer une partie de l'IPP aux Régions suivant le critère de l'origine

¹ Document rédigé par Philippe Cattoir, chercheur associé aux Facultés universitaires Saint-Louis et membre de Manifesto. Le texte a bénéficié de suggestions de Caroline Van Wynsberghe (UCL et Manifesto), Bruno Eugène, Alain Maskens et Thomas Blondel (Manifesto), Isabelle Pauthier (ARAU).

des revenus (voir section (5) infra): dans ce cas, davantage de créations d'emploi sur le territoire de la Région bruxelloise, au bénéfice des autres Régions, bénéficierait aussi à la Région bruxelloise. Il en est de même pour les propositions en matière de licence socio-économique et de soutien en matière de financement d'entreprises.

Nous sommes ouverts à davantage de participation des Régions en matière ferroviaire et fluviale. Dans ce cadre, un point prioritaire pour Bruxelles est de mettre sur pied une seule société d'exploitation pour le RER et de réaliser une intégration entre De Lijn, la STIB, les TECs et la SNCB pour l'organisation des transports dans la zone RER. Ceci doit faire partie intégrante du projet de communauté bruxelloise et constitue un point central pour le développement économique de Bruxelles, qui constitue le cœur économique des trois Régions. Par ailleurs, compte tenu du renforcement attendu de l'exode urbain de la classe moyenne et moyenne supérieure qui devrait résulter du développement du RER nous exigeons la mise en oeuvre préalable des mesures dites d'accompagnement du RER (gestion du stationnement, parking de dissuasion, fiscalité qui réduise l'usage prédominant des véhicules individuels dans les déplacements, etc.), ainsi que l'attribution d'une part de l'IPP aux Régions en fonction du critère de la source des revenus (voir section (5)).

Nous sommes sceptiques quant à une régionalisation en matière énergétique et en matière de télécommunications. Des réformes sont certainement nécessaires mais l'introduction de tarifs et de règles différentes n'augmentera pas la transparence ou l'efficacité des systèmes. Les arguments en matière de régionalisation apparaissent, en première analyse, peu convaincants. La demande en matière de politique de sécurité routière apparaît largement symbolique; sans doute la question des amendes est-elle centrale de ce point de vue. Si l'attribution du produit des amendes aux Régions constitue la motivation centrale des demandes flamandes, elle peut être rencontrée sans nécessité de régionaliser l'ensemble de la politique de sécurité routière. En matière judiciaire, là aussi une demande symbolique, il revient aux demandeurs d'une plus grande décentralisation de faire la preuve des gains qu'en retireraient les justiciables et la société. En matière de politique scientifique, Manifesto rappelle que des arguments d'économie d'échelle et d'externalités transfrontalières amènent à prôner davantage de centralisation, comme en témoigne l'activité croissante de l'UE dans cette matière. D'un autre côté, compte tenu du fait que l'essentiel de l'activité de recherche est déjà décentralisé, un ajustement limité du partage des compétences en la matière peut être envisagé.

La politique en matière d'enseignement et de culture doit être partiellement ou, de préférence, totalement régionalisée (et donc retirée du champ d'action des Communautés avec transfert de moyens financiers appropriés). L'objectif doit être de moderniser le système d'enseignement et de développer progressivement des écoles bi- ou multilingues au niveau régional qui seront mises en concurrence (et supplanteront fatalement à terme) les écoles moins adaptées des Communautés française et flamande, ainsi que de soutenir des projets culturels bi- ou multilingues, à côté des projets unilingues portés par ces deux Communautés.

En ce qui concerne la politique en matière de familles, compte tenu des différences démographiques et sociologiques entre Régions nous ne sommes pas opposés à une régionalisation (avec transferts des compétences des Communautés et du fédéral, notamment en matière d'IPP) afin de réaliser un paquet de compétences homogènes. En aucun cas nous ne pourrions accepter une communautarisation des allocations familiales ou des incitations fiscales liées à la famille: ceci serait la porte ouverte à des sous-nationalités et donc, à un système d'apartheid à Bruxelles (une personne qualifiée de francophone serait traitée d'une manière différente d'une personne cataloguée comme néerlandophone). Ce point est "onbespreekbaar" pour les Bruxellois. D'une manière générale, nous nous opposons fermement à tout nouveau transfert de compétence vers les Communautés, dans la mesure où ces compétences échapperaient ainsi totalement à la Région bruxelloise. Il est également essentiel que le financement fédéral du système de sécurité soit préservé. De plus, un éventuel transfert de compétences en matière de dépenses doit être accompagné d'un transfert de moyens forfaitaire correspondant aux besoins.

Nous sommes favorables à l'idée d'une (re-)fédéralisation en matière de coopération au développement. De même nous sommes opposés à une décentralisation accrue en matière de commerce extérieur. Dans ce domaine la régionalisation de compétences a été une erreur. Il faut (re-) fédéraliser. De même, en matière de soins de santé, nous sommes défavorables à une plus grande décentralisation qui serait justifiée par un besoin de constituer un paquet de compétences homogènes entre prévention et soins; étant donné le poids respectif de ces domaines en termes budgétaires, institutionnels et politiques, l'argument jouerait plutôt en faveur d'une (re-)fédéralisation de la prévention.

Nous sommes opposés à une (re-)fédéralisation des normes de bruit, dont le seul objectif serait d'imposer à Bruxelles davantage de nuisances sonores liées à l'aéroport urbain de Zaventem. Il est temps que le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux examinent un plan d'ensemble pour le développement du transport aérien en Belgique. L'interdiction totale des vols de nuits au-dessus de toutes les zones urbaines doit être un objectif de législature. Ceci passera donc par un déplacement de vols de nuits vers un des aéroports régionaux (avec concentration des vols et compensations appropriées des habitants afin de limiter les dommages globaux).

Afin d'éviter dans le futur que des transferts de compétences entraînent des traitements différenciés pour les habitants d'une même Région sur base de leur langue, nous sommes partisans de l'insertion, dans la Constitution, d'une interdiction des discriminations entre individus qui seraient basées sur la langue, en ce compris un traitement différencié réalisé par des Communautés sur le territoire d'une Région, de même que de l'interdiction de sous-nationalités.

2. L'adaptation du régime de financement

En toile de fond, Manifesto souligne sa préoccupation par rapport à l'évolution des finances publiques du pouvoir fédéral. Le pouvoir fédéral a porté l'essentiel de l'ajustement budgétaire des deux dernières décennies et portera l'essentiel des coûts du vieillissement démographique. Le refinancement des Régions et des Communautés s'est fait au détriment du pouvoir fédéral. A ce jour, il n'est plus en mesure d'assurer pleinement ses responsabilités et ce sera, de manière croissante, le cas. Parallèlement, il convient de rappeler le sous-financement chronique de la Région bruxelloise et de ses communes, institutions qui portent de nombreuses charges dont les bénéfices retombent sur les communes de la périphérie bruxelloise, les autres Régions et le pouvoir fédéral. En outre, la dépendance de la Région bruxelloise et de ses communes en matière d'impôts non récurrents liés au secteur immobilier rend celles-ci très dépendantes de la conjoncture immobilière. Il convient de répondre à ces défis de manière appropriée.

Il est justifiable que le fédéral cesse de financer des activités qui ressortent de la responsabilité des Régions. S'agissant de la politique des grandes villes, un transfert financier compensatoire sera nécessaire pour la Région bruxelloise (voir section (5)).

Nous convenons également que la responsabilité des entités fédérées doit être accrue en matière de paiement de pensions de leur personnel. Le mécanisme actuel doit être significativement étendu.

La limitation du transfert des moyens financiers correspondants en cas de transfert de compétences est acceptable sur le principe. Afin d'éviter un choc financier pour les entités fédérées, cette mesure doit cependant être mise en œuvre progressivement.

Nous sommes en faveur d'une extension de l'autonomie fiscale liée à l'IPP aux Régions. Celle-ci devrait être réalisée en créant un "espace fiscal" dans l'IPP fédéral qui serait comblé par les Régions au moyen de centimes additionnels. Ceci maintiendrait un niveau de progressivité identique entre les Régions (une référence aux clauses européennes en matière de concurrence dommageable est un leurre: celles-ci ne s'appliquent pas à l'IPP). Des réductions d'impôt régionales pour la politique familiale ou d'autres éléments de politique régionale tels que le logement ou l'énergie seraient acceptables. Afin d'assurer l'équilibre des finances fédérales, la part d'IPP actuellement transférée aux Régions serait diminuée au prorata de l'espace fiscal créé². Par contre, il est impensable d'attribuer aux Communautés des incitations fiscales qui mèneraient à un traitement différencié des Bruxellois en fonction de leurs choix linguistiques.

En matière d'impôt des sociétés, il existe des arguments très importants opposés à une forme de régionalisation³. Ceci est une demande symbolique dont la mise en œuvre entraînerait plus de coûts que de bénéfices pour la Belgique et ses Régions. Le fait qu'une Région puisse penser bénéficier, sur le plan budgétaire, de quelques avantages à court-terme ignore les conséquences en matière de concurrence fiscale, de coûts administratifs et de mise en conformité.

La gestion des impôts régionaux doit être du ressort des Régions. La mise en œuvre de l'article 68ter, s'il a une valeur avant tout symbolique, est acceptable.

En matière de dette publique fédérale, il n'est pas approprié de scinder tout ou partie de la dette fédérale. La participation des Régions à l'effort global lié aux coûts du vieillissement doit passer, d'une part, par certaines des mesures mentionnées plus haut (et qui constitueront un apport financier pour le fédéral). Si ceci s'avérait insuffisant, elle pourrait aussi passer par une participation, à mettre sur pied progressivement, des Régions au paiement des pensions des habitants situés sur leur territoire: celle-ci prendrait la forme d'une contribution globale annuelle des Régions au fond de vieillissement.

Enfin, une adaptation de l'intervention de solidarité nationale, en vue d'accroître son efficacité apparaît souhaitable. Etant donnée la complexité du sujet, Manifesto recommande de laisser le soin à une commission paritaire d'experts en finances publiques de faire des propositions unanimes en la matière.

Les points relatifs au financement de Bruxelles sont traités plus spécifiquement dans la section (5) ci-dessous.

² Voir Cattoir, Ph. Et H. Tulkens (1999) in *Des idées et des hommes. Pour construire l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles*, pp. 209-210, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve.

³ Voir par exemple le rapport du Conseil supérieur des finances consacré à l'autonomie fiscale.

3. Le renforcement de la fédération

Nous saluons la volonté exprimée dans le Rapport de réfléchir à des mécanismes fédérateurs en Belgique.

Nous sommes favorables au renforcement des procédures et à l'instauration d'un caractère contraignant pour le Comité de concertation (même s'il est vrai qu'un tel comité ne peut fonctionner, de toute manière, que sur la base d'une bonne volonté réciproque). Nous souhaitons également la mise sur pied de conférences interministérielles dans des domaines spécifiques. C'est en particulier le cas en matière de finances: une concertation entre les ministres des finances est indispensable, par exemple pour organiser les modalités visant à réduire les incitants fiscaux à l'usage de voiture, un problème important pour toutes les Régions, en particulier la Région bruxelloise. De même la question d'une révision du revenu cadastral est une responsabilité commune des ministres de finances régionaux et fédéral.

Des accords de coopération sont bienvenus dans différents domaines. Manifesto souligne cependant l'incapacité de nos responsables politiques, dans le passé, à réaliser de tels accords. La complexité de nos institutions et le grand nombre d'acteurs concernés n'ont certes pas facilité cela. Dès lors, s'il s'avérait qu'un transfert de compétence devait être assorti d'un accord de coopération ou de la définition de "critères de convergence fédéraux", il serait nécessaire que les deux actes soient réalisés simultanément. C'est une question de crédibilité. En outre, le développement d'accords de coopération pourrait s'accompagner d'obligations de résultats définies au préalable.

Nous partageons également l'idée que les Régions participent à des organes fédéraux et inversement. Cependant, une Région devrait avoir son mot à dire sur la nomination de représentants fédéraux.

La définition d'un cadre fédéral dans certains domaines, tels la politique familiale, la concertation interprofessionnelle ou l'assurance chômage est acceptable. Cependant, ceci ne doit être réalisé que lorsqu'un tel cadre apporte une valeur ajoutée réelle. Il n'y aurait guère de sens à régionaliser de nouvelles compétences en y assortissant des limites telles que la mise en œuvre différenciée des politiques serait bloquée.

Manifesto soutient l'initiative du groupe de Pavie en vue d'une circonscription fédérale unique. Elle souhaite que les modalités de mise en œuvre entraînent un réel impact sur le système électoral, et donc sur les comportements des partis. Une mesure trop limitée, ou visant à conserver les avantages acquis de tel ou tel parti, ne menant qu'à une réforme de façade, n'est pas souhaitable.

4. Réforme du système bicaméral

Manifesto est ouvert à une modernisation du système bicaméral, pour autant que celle-ci puisse faciliter la transition vers un modèle dans lequel les Régions jouent le premier rôle. L'amélioration des relations communautaires et l'émergence d'un modèle de société tourné vers l'avenir et compatible avec une société de plus en plus globalisée, impose de fermer progressivement la parenthèse communautaire.

En pratique, Manifesto prône un Sénat constitué paritairement des représentants des trois Régions. Une telle approche rendrait superflue une série de mesures de protection actuellement prévues pour les Communautés ou l'insertion de nouvelles mesures (sonnette d'alarme) nécessaires au niveau des Régions.

Les compétences du Sénat proposées dans le Rapport sont appropriées. Nous recommandons, dans ce modèle, d'adapter la Constitution afin d'assurer que les lois à majorité spéciales respectent la majorité dans chaque Région lorsque les matières traitées sont de nature régionale et non strictement linguistiques.

La concordance des élections fédérales et régionales est acceptable.

5. Fonctionnement de la Région bruxelloise

Le Rapport rappelle qu'il existe un sous-financement chronique de la Région bruxelloise et de ses communes. L'absence de moyens suffisants pour réaliser une politique ambitieuse à Bruxelles a un impact non seulement pour le cœur de la ville – les 19 communes de la Région bruxelloise – mais également pour sa périphérie située sur le territoire des deux autres Régions. En outre, l'organisation des institutions bruxelloises, qui est dans une mesure non négligeable le résultat de la superposition d'institutions communautaires aux institutions régionale et communales, laisse à désirer. Le fait que, pour partie, leur complexité et la difficulté de gestion soit le résultat de facteurs extérieurs, notamment communautaires, ne doit cependant pas masquer la responsabilité première des politiques bruxelloises.

La gestion de Bruxelles doit être améliorée. Manifesto soutient résolument la vision, exprimée dans le Rapport, d'une rationalisation des compétences entre communes et Régions. Si elle a l'ambition de bénéficier d'un traitement égal aux autres Régions, la Région bruxelloise doit se ressaisir et prendre résolument son avenir entre ses mains. Certaines compétences doivent être totalement régionalisées ou faire l'objet d'un encadrement plus strict au niveau régional (urbanisme, mobilité, charges de toutes natures sur les entreprises, tourisme...), d'autres doivent être communalisées (propreté). La Région doit également jouer un rôle de coordination plus clair en fixant un cadre pour

la fiscalité communale et les investissements d'infrastructure importants (piscines, hôpitaux, musées, centres culturels...).

Manifesto n'est pas favorable à une fusion des communes qui serait motivée par des considérations communautaires. Par contre, un redécoupage des communes, aux tailles trop disparates et aux limites parfois surréalistes, doit être sérieusement envisagé.

Nous partageons le constat que "*la demande et le besoin de refinancement de la RBC demeurent ... fondés*". Par contre, si nous sommes partisans d'une sérieuse réforme des institutions bruxelloises, il ne nous paraît pas correct de conditionner un financement plus juste à une telle réforme. En revanche, nous prôtons une interdiction de cumul des mandats entre le Parlement bruxellois et les exécutifs communaux à Bruxelles. Les conflits d'intérêt permanent minent le bon fonctionnement des institutions bruxelloises. Les négociations fédérales peuvent aider les Bruxellois à résoudre ce problème.

Un plus juste financement, et un financement plus efficace, de la capitale et du moteur économique du pays est indispensable. Rappelons quelques-unes des propositions de Manifesto⁴: transfert des moyens de Beliris, complétés par ceux de la politique des grandes villes, à la Région bruxelloise. Renforcement de l'article 48 de la LSF afin de permettre à Bruxelles-ville, Ixelles et Etterbeek d'accomplir les tâches liées à la présence, sur leur territoire, d'institutions internationales. Extension de la main-morte. Réforme de la part attribuée résiduelle de l'IPP afin que celle-ci prenne en partie (eg à concurrence de 25%) en compte l'IPP des navetteurs. En outre, la communauté bruxelloise devra être financée de manière équitable, compte tenu du fait que près de 50% des utilisateurs de la STIB (subsidiée uniquement par le gouvernement de la Région bruxelloise) habitent en dehors de la Région.

L'idée d'une Communauté bruxelloise est prônée par Manifesto depuis le Manifeste bruxellois de 2003. Nous nous félicitons de voir que cette idée a été reprise, de manière encore timide, dans le Rapport. Une telle communauté devrait s'atteler en priorité aux domaines économiques dans lesquels les convergences sont les plus claires. L'organisation de la mobilité et des transports publics entre le centre de Bruxelles et sa périphérie est d'intérêt mutuel. Pour être crédible et efficace, la communauté devrait s'appuyer sur des organes représentatifs des communes concernées, des 3 Régions, en proportion de la population respective directement concernée, et du pouvoir fédéral. Elle devrait bénéficier d'un financement solide et pérenne, lui permettant de développer les politiques de long terme qui sont nécessaires dans ces domaines. Le contrôle de la communauté urbaine doit être démocratique et reposer sur des représentants élus issus des institutions concernées et provenant du territoire couvert par la Communauté bruxelloise.

6. Le problème de Bruxelles-Hal-Vilvorde

Toute réponse au problème BHV ne peut être conçue que dans une réforme globale du système fédéral qui prenne en compte les problèmes de Bruxelles. Dès lors que de nouvelles "cloisons" sont créées ou surélevées entre Régions, la détermination des frontières prend un enjeu particulier. Face à une menace de partition du pays, il est rationnel de défendre une extension de la Région bruxelloise afin d'assurer la viabilité économique de cette Région, indépendamment de toute question relative à l'emploi des langues – un prétexte pour les positions défendues de part et d'autre.

Une scission serait acceptable si une Communauté bruxelloise viable était mise sur pied, et la convention cadre pour la protection des minorités ratifiée et mise en œuvre dans toutes les Régions. Par ailleurs, il serait souhaitable que des écoles bilingues ou multilingues, de même que des bibliothèques, centres culturels et autres institutions bilingues soient développées à Bruxelles (y compris en périphérie), tant pour des raisons économiques, qu'afin d'assurer une meilleure relation entre communautés. A terme, ce pourrait être l'un des rôles attribués à la Communauté bruxelloise.

En outre, en matière électorale, une scission de l'arrondissement ne peut être envisagée que si une circonscription électorale fédérale est mise sur pied et prouve son efficacité centripète.

En matière judiciaire, nous sommes partisans de toute solution qui permette au justiciable de se défendre dans sa propre langue. Les erreurs du passé ne doivent pas conduire à des réformes animées par un esprit de revanche.

La clarification de la loi en matière d'emploi des langues est souhaitable. En priorité, il convient de revoir les dispositions qui limitent le développement d'écoles bilingues ou multilingues à Bruxelles. Par ailleurs, les conditions de diplôme imposées par les Communautés pour l'enseignement des langues doivent être levées: le néerlandais doit pouvoir être enseigné dans une école francophone par un diplômé issu de l'enseignement néerlandophone. Ces mesures de bon sens faciliteront à terme le recrutement de personnel bi- ou multilingue capable de répondre aux besoins de la population dans le cadre des services publics. Entretemps, les déficiences linguistiques observées ne

⁴ Des propositions détaillées peuvent être trouvées dans la note "Finances publiques et réformes institutionnelles – propositions pour la Région bruxelloise" du 7 July 2003, disponible sur le site de l'asbl Manifesto (www.manifestobru.be).

peuvent justifier le manque de personnel en matière de police ou de justice à Bruxelles: une sérieuse dose de pragmatisme est nécessaire en la matière.

Pour conclure sur ce point, compte tenu du principe de *uti possidetis* (qui veut qu'en cas de partition d'Etat les frontières administratives pré-existantes peuvent servir de limites aux frontières des nouveaux Etats), une scission de l'arrondissement électoral ou judiciaire pourrait utilement être accompagnée d'un engagement des trois Régions, auprès des instances internationales appropriées, que cette scission se fait sans préjudice de l'application ultérieure éventuelle du principe de *uti possidetis*. Cela permettrait sans doute de rassurer les partis francophones, tout en ne coûtant rien aux partis flamands qui ne sont pas partisans d'une indépendance de la Flandre.

7. Révision de l'article 195 de la Constitution

Manifesto est opposé à une réforme de l'article 195 dans la mesure où elle permettrait à une assemblée élue de décider et voter elle-même une réforme de la Constitution. Cet article 195 est un pilier de notre cadre institutionnel. Plus que jamais, elle garantit des réformes raisonnables et soutenues par de vastes majorités.

En revanche, des ajustements techniques facilitant la ratification ou la mise en œuvre de traités internationaux peuvent être envisagés.

Remarques conclusives

Un Etat est une structure évolutive. La réforme envisagée en ce moment ne sera pas la dernière. Les propositions avancées par le Rapport Verhofstadt ont le mérite d'exister et d'ouvrir une opportunité de débat. Nous espérons que les représentants des diverses forces politiques pratiqueront également une politique de transparence.

Sur le chemin vers un Etat confédéral, dans lequel le centre de gravité politique basculera du pouvoir fédéral vers les entités fédérées, une étape essentielle sera la définition des tâches dévolues au pouvoir fédéral (au titre de l'Article 35 de la Constitution). De ces tâches il n'est question qu'indirectement dans le Rapport, au travers des transferts proposés de compétences vers les Communautés et Régions.

S'il n'est pas réaliste de croire que « l'Octopus » réalisera en quelques semaines une réforme cohérente et ambitieuse, l'Etat belge ne pourra sans doute pas faire l'économie d'un vaste débat sur l'Etat confédéral du futur. Manifesto réitère son souhait, fait dans le cadre du deuxième manifeste bruxellois, qu'une convention inspirée de la Convention sur l'avenir de l'Europe soit mise sur pied. Un travail en profondeur est requis; celui-ci ne pourra être mené à bien à un rythme accéléré et sans le soutien de la société civile.

Entre-temps des étapes utiles peuvent être franchies, visant notamment à un plus juste financement de Bruxelles, à la création d'une Communauté bruxelloise ou à la réforme du système électoral et bicaméral.

21 janvier 2008

Contact:

Philippe Cattoir (asbl Manifesto vzw)
cattoir@hotmail.com
0498/56.23.11